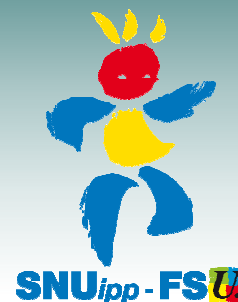


Juin 2015



PEGC

Académie de Rennes



Rennes, le 4 juin 2015

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SNFOLC, CGT Educ'ac-tion et Sud Education de l'Académie de Rennes font le constat que la grève du 19 mai a été très suivie en Bretagne. Les taux de grévistes en collège, en moyenne à plus de 50%, ont connu des pics à 70% dans plusieurs établissements : 67% de grévistes au collège de Plouaret (22), 69% de grévistes au collège Langevin du Guilvinec (29), 60% de grévistes au collège de Kerallan à Plouzane (29), 83% de grévistes au collège du Querpon à Maure de Bretagne (35), 74% de grévistes au collège Martin Luther King à Liffré (35), 62,5% de grévistes au collège Dolto à Pacé (35) ...

Les personnels ont exprimé avec force leur refus du projet de réforme du collège. La publication incendiaire du décret au lendemain de cette grève majoritaire dans les collèges n'interrompt en aucun cas la lutte désormais engagée pour l'abrogation du texte. La grève intersyndicale du 11 juin est une nouvelle étape pour imposer la voix des personnels à une ministre qui refuse de les entendre et s'obstine à répéter que sa réforme est nécessaire parce qu'elle est juste, sans jamais expliquer ce qui dans la nouvelle organisation du collège créera justice sociale et égalité : les EPI installés au détriment des horaires disciplinaires ? L'AP, sur le modèle de ce qui ne fonctionne pas au lycée ? La suppression des options langues anciennes accusées d'élitisme ? La diminution globale des horaires élèves sur l'ensemble des quatre années du collège ? L'organisation en cycle sans repères annuels ? La globalisation des horaires de certaines disciplines ? La possibilité de modulation des horaires annuels ? L'amoncellement des hiérarchies et la multiplication des réunions ?

L'Intersyndicale académique appelle les personnels à amplifier l'action contre les textes publiés au lendemain d'une grève majoritaire dans les collèges, pour leur abrogation et la reprise immédiate des discussions sur la base des revendications des personnels.

Elle appelle à signer et faire signer massivement la pétition intersyndicale « Un autre collège 2016 » (déjà plus de 20 000 signatures) et à se mettre en grève le jeudi 11 juin.

CONTACT et Permanences PEGC Rennes

Mardis et mercredis
matins

au local du SNUipp-
Morbihan
Rue général Dubail
56100 LORIENT

Odile Marchal
02 97 21 03 41
marieodile.marchal@neuf.fr

Sommaire :

- Appel Intersyndical P1
- CAPA PEGC P2
- Réforme du Collège :
pages suivantes



Manifs le 11 juin

Brest: Se renseigner

Lorient: Préfecture 11h

Rennes: Mairie 14h

CAPA PEGC

La CAPA s'est tenu le 30 avril. L'ordre du jour portait uniquement sur les promotions de grade et les postes adaptés, aucune demande de mouvement n'ayant été formulée.

Cette année, le ratio promus/promouvables reste maintenu à 50 %, permettant ainsi la promotion de 2 collègues sur 4 inscrits au tableau d'avancement.

Un collègue sera maintenu sur poste adapté en prévision d'une reconversion pour la deuxième année consécutive.

Les élus SNUipp-FSU sont intervenus en CAPA sur les perspectives de fin de carrières des PEGC qui restent toujours très loin de celles des certifiés, malgré les engagements ministériels.

Dans notre académie, aucun PEGC n'est parti cette année en retraite à l'indice terminal.

Ils ont donc demandé au Recteur de transmettre à la Ministre leurs requêtes d'un ratio de 100 % pour l'accès à la Classe Exceptionnelle et de mesures permettant de réduire le nombre et la durée de passage dans les échelons.

Déclaration des élus SNUipp- FSU

CAPA des PEGC de l'académie de Rennes du 30 avril 2015

Monsieur le Recteur,

Cette année, le ratio promus/promouvables, toujours maintenu à 50 %, devrait permettre à deux collègues sur les quatre restants à la Hors Classe d'être promus.

Les choix ministériels, particulièrement pénalisants pour les corps en voie d'extinction ont empêché la grande majorité des PEGC dont la moyenne d'âge au niveau national, est de 57 ans et 11 mois, de partir en retraite à l'indice terminal de la classe exceptionnelle : seuls, 7,5% y sont parvenus. Dans notre académie, sur 11 collègues partis en retraite cette année, aucun n'est parti en bénéficiant de l'indice 783.

Ces choix vont également à l'encontre de l'engagement ministériel « *d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés* » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues et ainsi avec l'objectif d'éteindre la hors classe en 2009.

Des iniquités persistent entre les académies. Certaines d'entre elles ne comptent plus de PEGC classe normale, ni hors classe dans leurs effectifs.

Afin de permettre au plus grand nombre de PEGC d'accéder à l'indice terminal 783, nous demandons à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale :

- ◆ d'accorder un ratio de 100 % pour l'accès à la Classe Exceptionnelle.
- ◆ que des mesures sur la structure de ce grade, permettant de réduire le nombre et la durée de passage dans les échelons, soient prises.

Les élus SNUipp-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre notre courrier à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.

La circulaire retraite année scolaire 2016-2017 est en ligne sur le site intranet de l'académie à l'adresse suivante :

<http://www.toutatice.fr/portail/cms/academie.1221136265052/ressources-publicdoc>

dans le menu déroulant "service académique émetteur", choisir BDR.

choisir pour les personnels concernés,

la circulaire "demande de départ en retraite des personnels d'encadrement"



Réforme des collèges

Un besoin de réforme pour le collège, grand oublié des 20 dernières années, est unanimement reconnu dans le monde de l'Éducation. Les enseignants, principaux acteurs et vrais professionnels de l'enseignement, les évaluations d'expérimentations, les travaux de chercheurs de l'Éducation sont des piliers indiscutables dans l'élaboration d'une réforme.

LANGUES VIVANTES

Selon la Ministre, la suppression des Classes bilangues réservées à 10% d'élites, permettrait d'offrir à 100% des élèves un enseignement d'une 2^{ème} langue vivante dès la 5^{ème}.

FAUX : Les classes bilangues ne s'adressent pas uniquement aux élèves favorisés, elles sont proposées dans de nombreuses ZUS et favorisent la mixité sociale.

FAUX : La réforme se faisant à moyens quasi constants, la 2^{ème} LV ne sera étudiée que sur 2h30 par semaine (au lieu de 3h), ce qui va dans le sens contraire d'études de chercheurs, affirmant qu'il n'y a pas d'apprentissage linguistique à moins de 3h par semaine. (En Allemagne, l'apprentissage du français se fait sur 5h !)

LANGUES ANCIENNES

(JT de France 2 du 19 mai 2015)

La suppression en 5^e, 4^e, 3^e, des 3h de latin par niveau réservées à 15% d'élites, permettrait d'offrir à 100% des élèves du cycle 4 un enseignement de 1H, dans le cadre des EPI (Thème langues et culture de l'antiquité).

FAUX : Chaque élève de cycle 4 devra étudier 2 thèmes d'EPI par année scolaire soit 6 thèmes sur 8 en fin de cycle. Ceux qui ne prenaient pas latin, ne prendront pas plus ce thème.

FAUX : Il n'y aura pas forcément d'EPI sur ce thème dans chaque collège.

Commentaire : Afin d'apaiser les grognes de parents, d'enseignants, La Ministre s'est engagée à revoir la situation des langues anciennes. Dans les grilles horaires du décret paru le 20 mai, aucun horaire latin n'est prévu.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

(Le Monde du 18 mai 2015)

« Les moyens qui accompagnent la réforme permettent

- ◇ de multiplier le travail en petits groupes, de 8 heures, on passe à 48 heures pour un collège moyen
- ◇ et de développer l'accompagnement personnalisé des élèves – on passe de 2 heures maximum à 6 heures au minimum sur les quatre ans.»

FAUX : les 48 h (3 heures par niveau en 2018) sont des marges profs qui seront utilisées dans le cadre de l'autonomie donnée aux Chefs d'établissements et donc très différemment d'un collège à l'autre. Ces 3H pourront être utilisées à des heures de travail en groupes (pas forcément petits), à réinstaurer les enseignements de latin, à l'intervention conjointe d'enseignants intervenant en interdisciplinarité en EPI.....

Exemple : Un collège X décide de proposer l'enseignement du latin (Le décret le prévoit à raison de 1H en 5^e, 2H en 4^e et 3^e) et de faire co-intervenir 2 enseignants en EPI.

En 4^e, il devra donc engager, 2H de latin et 1 h de co-intervention, soit la totalité des 3h de marge. Il ne reste donc rien pour les travaux en petits groupes.

Commentaire : Les actuels dédoublements en SVT, Techno, Physiques sont supprimés.

EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)

(Le Monde du 18 mai 2015)

« Quant aux EPI, ils permettent de développer des pratiques pédagogiques variées afin de permettre à tous les élèves d'accéder au sens des disciplines scolaires et de mieux entrer dans les apprentissages. Dans un monde hyperconnecté, où sciences et techniques sont omniprésentes, et dans une économie qui n'offre plus guère d'avenir professionnel à ceux qui sortent de l'école sans diplôme, la mission du collège est de plus en plus exigeante. »

VRAI : 150 000 élèves quittent la scolarité sans formation diplômante. Ce n'est pas acceptable et justifie le besoin de réforme.

VRAI et FAUX : Si l'approche interdisciplinaire peut aider à donner du sens à la discipline, il demeure indispensable que les élèves s'accaparent les savoirs disciplinaires du programme dans la grille horaire de la discipline. Or, toute intervention d'une discipline dans un EPI (comme en AP) est décomptée de l'horaire discipline.

Exemple : Dans un collège X, le français intervient pour 1h30 dans un EPI (thème Information, communication, citoyenneté) en 5^e ; pour 1h dans un EPI (thème monde économique et professionnel) en 4^e et pour 1h30 dans un EPI (thème culture et création artistique) en 3^e. Un élève choisira ces 3 EPI (sur les 6 qu'il devra faire) sur le cycle 4. Sur l'horaire de français de 13h sur le cycle, il ne restera que 9h d'enseignement théorique.

Réforme des collèges

NOUVEAU COLLEGE, PLUS D'EGALITE

la Ministre a annoncé un collège unique
mais pas uniforme.

VRAI : L'autonomie donnée aux Chefs d'Etablissements donne la possibilité de moduler les horaires des différentes disciplines pour les niveaux 5^e-4^e-3^e, tout en respectant l'horaire classe (22h) et l'horaire global de la discipline sur le cycle des 3 années . Cela va donc créer des distorsions d'un collège à l'autre.

Exemple :

	Collège X			
	5e	4e	3e	Total
Maths	2,5h soit	3,5h	4,5h soit	10,5h
Français	5,5h soit	4,5h	3h soit	13h
	Collège Y			
	5e	4e	3e	Total
Maths	3,5h	2,5h soit	4,5h soit	10,5h
Français	4,5h	5,5h soit +1h	3h soit -1h	13h

Un élève déménage en fin de 5^e du collège X pour aller faire sa 4^e et 3^e au collège Y. Il n'aura donc fait sur son cycle 4 que 9h30 de mathématiques et n'aura donc pas pu étudier le programme dans sa totalité. Comment rattrapera-t-il ?

L'ENSEIGNEMENT PRIVE soutient la réforme

Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique , prend parti nettement en faveur de la réforme du collège.

VRAI : Comme il l'a fait pour la réforme des rythmes dans le 1^{er} degré. Or, si le privé se doit d'appliquer les programmes, il n'est pas tenu d'appliquer les structures. De nombreuses écoles privées ne travaillent pas sur 5 demi-journées. Il est donc prévisible qu'il ne suive pas les grilles horaires du collège.

Une réforme mais pas celle là !

L'interdisciplinarité est intéressante à certaines conditions :

- * des objets d'étude clairement repérés dans des programmes cohérents ;
- * une mise en place progressive tout au long du collège avec des horaires identifiés nationalement;
- * des effectifs de classe abaissés ;
- * du temps de travail en groupe dans toutes les disciplines et des possibilités de cointervention prévues dans les grilles horaires ;
- * du temps de formation et de concertation intégré dans le temps de service .



Rien de tout cela n'est prévu par la réforme. Les projets de programmes ne sont pas conçus pour. Cette conception de l'interdisciplinarité est proche de celle des anciens IDD qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité pour lutter contre l'échec scolaire. Elle permettra d'imposer plus d'autonomie locale et pèsera sur les pratiques des enseignants sans réduire les inégalités.

L'accompagnement pédagogique est quant à lui une supercherie démagogique : il n'a de « personnalisé » que le nom, les moyens ne le permettant pas.

Une aide efficace doit être dispensée pendant le cours et non dans des plages dédiées déconnectées.

Réforme des collèges

Comparatif Grilles Horaires

	6ème		5ème		4ème		3ème		total cycle 4 (5°-4°-3°)		
	Actuel	projet	Actuel	projet	Actuel	projet	Actuel	projet	Actuel	projet	
Français	5	4,5	4	4,5	4	4,5	4,5	4	12,5	13	
MATHS	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5	11	10,5	
LV1	4	4	3	3	3	3	3	3	9	9	
LV2				2,5	3	2,5	3	2,5	6	7,5	
HISTOIRE GEO	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5	9,5	9,5	
SVT	1,5		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	4,5	4,5	EIST en 6e
TECHNO	1,5	4	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	5	4,5	
PHYSIQUE			1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	5	4,5	
ARTS PLASTIQUES	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	annualisation possible
EDUCATION MUSICALE	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3	9	9	
TOTAL DISCIPLINAIRE AFFICHÉ PAR LE MINISTERE	25	26	23	26	26	26	28,5	26	77,5	78	
IDD			2		2				4		heures prises sur les horaires disciplinaires
EPI				3		3		3		9	
AIDE PERSONNELLE	2	3		1		1		1		3	
TOTAL HORS EPI ET HORS AP	25	23	23	22	26	22	28,5	22	77,5	66	
TOTAL HEURES ELEVES	27	26	25	26	28	26	28,5	26	81,5	78	
Marges Prof		3		3		3		3			Petits groupes, Options: Latin, classes bilangues, Breton....
globalisation possible sur le cycle											

A retenir:

1. Les AP et EPI sont pris sur les horaires disciplinaires.
2. Le Conseil Pédagogique décidera des disciplines, des dispositifs et des options bénéficiant des Marges Profs.
3. Sur le collège, les élèves perdront 4h30 de cours par semaine (162 h sur leur cursus scolaire)
4. La réforme, d'après la Ministre s'accompagne de 6 000 postes supplémentaires. Or, 4 000 étaient déjà prévus par la réforme Peillon et 2 000 récupérés par les suppressions des options, classes bilangues, européennes et dédoublements en français, techno, SVT.

Réforme des collèges

Lettre à la Ministre (FSU)



Madame la Ministre,

Alors que la majorité des enseignants attendus en cours le 19 mai dans les collèges était en grève, nous vous avons adressé une lettre ouverte. Le seul élément de réponse, au-delà de vos interventions dans les médias, a été la publication, dès le lendemain matin 20 mai, des textes contestés par les enseignants du second degré.

Cette publication, que vous avez affirmée nécessaire pour « tourner la page du débat politique » a été ressentie violemment par les enseignants, comme une provocation et une marque de mépris à leur égard. Et ce, d'autant plus que la manipulation des chiffres réels de grévistes et le discours officiel sur l'incompréhension supposée des personnels qui auraient besoin d'être rassurés les exaspèrent au plus haut point.

Un tel passage en force ne règle donc rien, bien au contraire. La publication d'une circulaire n'y changera rien.

Le sentiment de n'être ni entendus ni considérés, venant s'ajouter à celui du déni de leur engagement par la grève, fait courir le risque d'une rupture tellement profonde avec les personnels que c'est tout le système éducatif qui en pâtira. Une réforme imposée à l'encontre de la professionnalité des personnels chargés de la mettre en œuvre ne permettra pas d'atteindre les objectifs de justice sociale et d'égalité auxquels, pourtant, ils adhèrent. Et ce sont les élèves les plus défavorisés et les plus éloignés de la culture scolaire qui seront encore les premières victimes d'une réforme manquée qui, de plus, conduira inéluctablement à des formes de découragement et de désengagement des enseignants. La jeunesse de ce pays n'a aucun intérêt à voir s'enkyster un conflit qui n'aurait jamais dû exister si les choix de votre ministère n'avaient pas été de rompre avec les équilibres de la loi de refondation.

L'avenir de milliers de jeunes est en jeu et votre responsabilité est grande en ce qui concerne l'organisation de la fin d'année et des examens qui ne méritent pas d'être mis en péril parce que le « dialogue social », dont le gouvernement auquel vous appartenez fait grand bruit, se résumerait dans l'Éducation Nationale à un terrible « c'est ainsi, c'est nécessaire ! » sans autre justification.

La réforme que vous voulez imposer est rejetée par une grande majorité des personnels du second degré qui, pourtant, attendaient des changements. S'ils peuvent adhérer aux principes généraux, ils n'en approuvent pas les déclinaisons et portent d'autres solutions qui répondent aux besoins des élèves et respectent leur professionnalité.

Il est encore temps d'éviter un conflit funeste pour l'avenir. Nous vous redemandons solennellement d'abroger les textes publiés et de reprendre d'urgence les discussions sur l'avenir du collège et du second degré.

Frédérique ROLET co-secrétaire générale du SNES-FSU
Roland HUBERT co-secrétaire général du SNES-FSU
Benoit HUBERT secrétaire général du SNEP-FSU

A photograph of a black chalkboard with a wooden frame. The text 'Pour une réforme digne du collège!' is written on the board in white cursive script. The board is set against a dark background, and there are some small white marks on the surface, possibly from erasing.